

Depuis l'entrée en vigueur de la Protection universelle maladie (Puma) en 2016, les règles d'affiliation à l'Assurance maladie sont désormais basées sur le critère d'activité ou de résidence. La population protégée augmente de 2,1 % en 2017, suivant la tendance des cotisants au RSI (+1,5 %).

Les effectifs d'assurés actifs couverts par l'Assurance maladie-maternité du RSI sont quasiment stables en 2017, après une baisse en 2015 et 2016.

La part croissante des micro-entrepreneurs au sein de la population protégée du régime a sensiblement modifié les caractéristiques de cette population qui est devenue plus féminine, plus jeune et avec une plus forte représentation des professions libérales.

CHIFFRES ESSENTIELS

4,7 millions de personnes protégées au titre du risque maladie-maternité en 2017

40 % de commerçants, **39 %** d'artisans, **21 %** de professions libérales

69 % d'assurés / **31 %** d'ayants droit

59 % d'hommes / **41 %** de femmes

23 % d'assurés micro-entrepreneurs

(1/3 parmi les actifs)

Âge moyen **43,3** ans

En 2017, les artisans, commerçants et professions libérales (à l'exception des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés) sont obligatoirement affiliés à l'Assurance maladie du RSI qui couvre les risques maladie (prestations en nature) et maternité. Leurs ayants droit y sont également rattachés dès lors que ceux-ci ne relèvent pas, à titre personnel, d'un autre régime. Sont ainsi couvertes en 2017, 4,7 millions de personnes dont 2,2 millions au titre du régime d'activité (y compris les retraités actifs), 0,7 million de pensionnés et 1,8 million au titre du régime de résidence (essentiellement des ayants droit).

■ LA POPULATION PROTÉGÉE PROGRESSE DE 2,1 % EN 2017

Suite à la mise en place du statut de la micro-entreprise en 2009 et jusqu'à mi-2013, la population affiliée au RSI a connu une forte hausse, à la fois en termes de cotisants mais aussi de population protégée au titre de l'Assurance maladie (+5,5 % par an sur la période). De 2013 à 2016, la population protégée a diminué, traduisant le ralentissement des affiliations en micro-entreprise et la baisse des immatriculations de non micro-entrepreneurs. En 2017, la population protégée progresse de 2,1 %, du fait notamment de la dynamique des cotisants micro-entrepreneurs (+9,1 %).

■ BIEN QUE STABLE EN 2017, LA POPULATION DES ASSURÉS ACTIFS DÉCLINE DEPUIS 2015, ET CELLE DES PENSIONNÉS PROGRESSE

En 2017, les assurés actifs (y compris les retraités actifs) représentent près de 47 % de la population protégée totale.

Depuis la mise en place du statut de la micro-entreprise en 2009, le nombre d'actifs couverts par l'Assurance maladie du RSI a fluctué au fil des années : forte hausse jusqu'en 2012 (+7,5 % par an en moyenne sur la période), puis cette population a retrouvé un rythme de progression beaucoup plus modéré jusqu'en 2014 ; en 2015 et 2016 elle décline de 1 % en moyenne par an pour se stabiliser en 2017 (-0,2 %). Cette évolution reflète celle de la population cotisante avec parfois un décalage temporel. Par ailleurs, la dynamique des micro-entrepreneurs ne se répercute pas intégralement sur la population protégée (740 000 assurés soit +6,5 % en 2017 versus 1,2 million de cotisants soit +9,1 % en 2017), une part importante des micro-entrepreneurs n'étant pas prestataire santé au RSI (mais dans un autre régime).

Tableau 1 : population protégée au titre du risque maladie-maternité au RSI, au 31 décembre 2017

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total*	Variation 2017/2016
Régime d'activité : actifs et retraités actifs	814 675	841 989	542 170	2 198 860	-0,2 %
Pensionnés	284 115	302 745	68 741	665 170	0,1 %
Régime de résidence	681 950	723 982	377 894	1 806 247	6,0 %
Assurés	129 609	159 132	77 881	380 133	26,1 %
Ayants droit	552 341	564 850	300 013	1 426 114	1,7 %
S/total assurés	1 228 399	1 303 866	688 792	3 244 163	2,3 %
Total	1 780 740	1 868 716	988 805	4 670 277	2,1 %

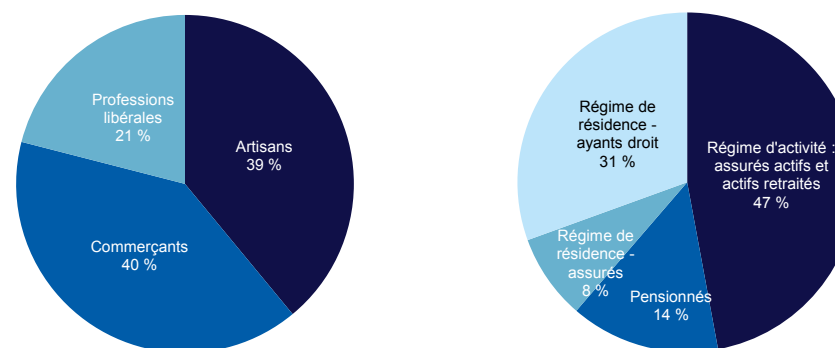
*y compris indéterminés.

Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant-droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.

Champ : France entière.

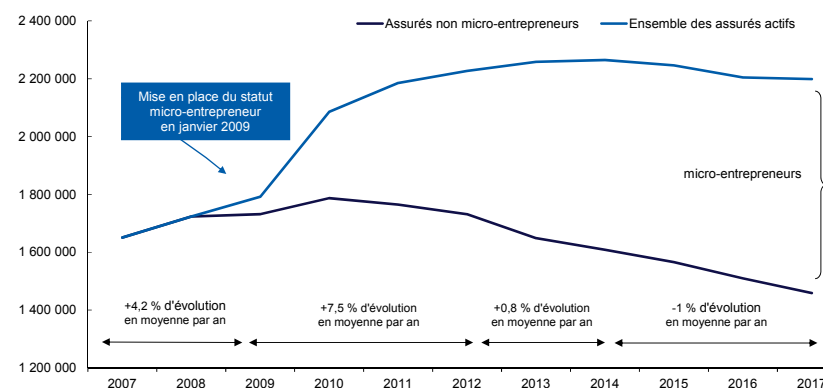
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 1 : répartition de la population protégée selon le groupe professionnel et selon le régime d'assurance au 31 décembre 2017



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 2 : évolution des assurés actifs au titre du risque maladie-maternité selon le statut vis-à-vis de la micro-entreprise de 2007 à 2017



Source : CNDSSSTI, 2018.

Les effectifs de pensionnés (non actifs) sont quant à eux en progression constante depuis 2010, de 0,4 % en moyenne par an. Ils représentent 14 % de la population protégée.

■ UNE RÉPARTITION ENTRE ASSURÉS ET AYANTS DROIT QUI RESTE CONSTANTE

La population protégée se compose à 69 % d'assurés (actifs, retraités, droits maintenus, conjoints collaborateurs) et à 31 % d'ayants droit. Cette répartition est stable depuis plus de 10 ans. Elle est identique quel que soit le groupe professionnel ou le statut de l'assuré vis-à-vis de la micro-entreprise.

■ 23 % DES ASSURÉS RELÈVE DU STATUT DE LA MICRO-ENTREPRISE

En 2017, on dénombre 740 000 assurés sous le statut de la micro-entreprise, soit 23 % des assurés protégés et 34 % des assurés actifs protégés.

■ PART CROISSANTE DES PROFESSIONS LIBÉRALES AU SEIN DE LA POPULATION PROTÉGÉE

Depuis 2008, le développement de la micro-entreprise qui s'est opéré de manière différente au sein de chaque catégorie socio-professionnelle a modifié la structure de la population protégée. La part des commerçants a diminué (40 % en 2017 contre 46 % en 2008) au profit de celle des professions libérales (21 % en 2017 contre 16 % en 2008).

Les professions libérales progressent de 3,6 % en 2017 à un rythme plus élevé que celui des autres groupes professionnels d'où leur poids croissant dans la population protégée. La progression des actifs (+0,3 % en 2017) est tirée par la dynamique des micro-entrepreneurs (+6,5 % en 2017, +3,9 % en 2016, +13,5 % en 2015) qui représentent 34 % des actifs en 2017.

A contrario, les effectifs artisans (+1,5 % en 2017) et des commerçants (+1,4 %) ont peu évolué ces dernières années, mais en 2017, les actifs micro-entrepreneurs connaissent un rebond (+4,9 % contre +0,2 % en 2016 pour les artisans, +8,6 % contre +3,1 % en 2016 pour les commerçants). Les actifs non micro-entrepreneurs continuent d'évoluer à la baisse dans les mêmes proportions que les années précédentes (artisans : -3,5 % en 2017, -4,2 % en 2016, -3,6 % en 2015; commerçants, -4,1 % en 2017, -4,5 % en 2016, -3,7 % en 2015). La part des micro-entrepreneurs s'établit à : 38 % pour les artisans, 29 % pour les commerçants. Les affiliés au régime d'activité sont prépondérants chez les professions libérales (55 %), chez les artisans et les commerçants, la proportion est respectivement : 45 % et 46 %.

■ DE PLUS EN PLUS DE FEMMES ASSURÉES EN PROPRE GRÂCE AU STATUT DE LA MICRO-ENTREPRISE

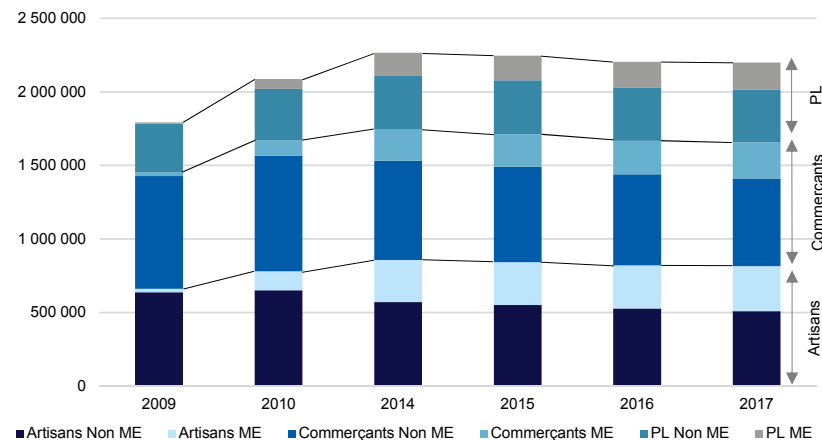
En 2017, la population protégée du RSI est composée de 59 % d'hommes et de 41 % de femmes. Ces proportions sont globalement stables par rapport à 2008, mais reflètent une répartition différente selon le statut d'assuré ou d'ayant droit. Ainsi, les femmes assurées sont relativement plus nombreuses en 2017 qu'en 2008 (soit 33,0 % vs 31,1 %), cette proportion monte à 38 % pour les assurées micro-entrepreneurs. Par ailleurs elles sont relativement plus souvent en micro-entreprise que les hommes (respectivement 26 % et 21 %). Ceci est particulièrement vrai pour les professions libérales et pour les artisans puisque dans ces deux groupes professionnels, 34 % des femmes assurées sont en micro-entreprise.

■ UN RAJEUNISSEMENT DES ASSURÉS EN LIEN AVEC L'ESSOR DE LA MICRO-ENTREPRISE

En 2017, l'âge moyen de la population protégée (assurés et ayants-droit) s'établit à 43,3 ans (42,9 ans pour les hommes et 43,9 ans pour les femmes) en progression par rapport à 2016 (42,9 ans). Néanmoins depuis la mise en place du statut de la micro-entreprise en 2009, la population protégée s'est rajeunie, les bénéficiaires de ce statut étant en moyenne plus jeunes. En 2017, ils ont en moyenne 34,2 ans (33,6 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes) soit 12 ans de moins que l'âge moyen des non micro-entrepreneurs.

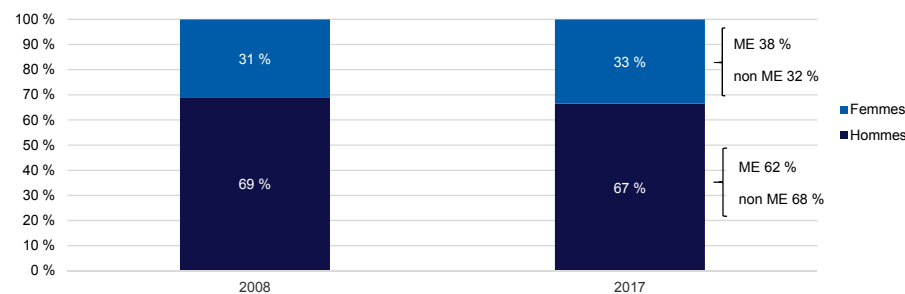
Les professions libérales sont en moyenne plus jeunes que les autres groupes d'activité : 41,9 ans en moyenne (45,7 ans pour les artisans et 46,4 ans pour les commerçants). Au regard de la micro-entreprise la situation diffère sensiblement : les plus jeunes sont les artisans avec un âge moyen de 32,8 ans (33 ans pour les commerçants et 33,8 ans pour les professions libérales).

Graphique 3 : répartition des assurés actifs par catégorie socio-professionnelle vis-à-vis de la micro-entreprise (ME)



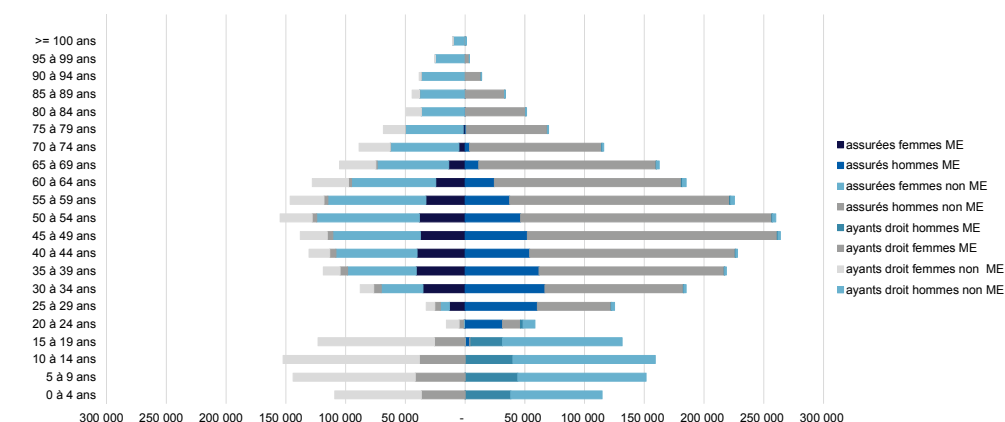
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 4 : répartition de la population protégée (assurés) au titre du risque maladie-maternité selon le sexe et le statut vis-à-vis de la micro-entreprise (ME) en 2008 et 2017



Champ : population protégée au titre du régime d'activité.
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 5 : population protégée au 31 décembre 2017, par sexe, classe d'âge et statut vis-à-vis de la micro-entreprise (ME)



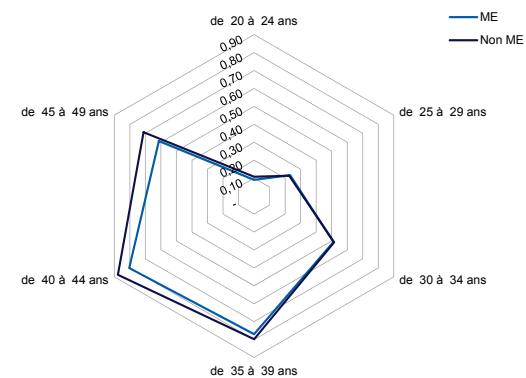
Source : CNDSSSTI, 2018.

■ LES AYANTS DROIT SONT EN MAJORITÉ DES ENFANTS

La population des ayants droit est constituée principalement par les enfants des assurés (76 %), et pour 24 % par les conjoints. En conséquence, la population des ayants droit est relativement jeune, de 20,2 ans en moyenne. Parmi les plus de 20 ans, les femmes sont surreprésentées (88 %) du fait de leur part relativement plus importante aux âges avancés.

Le nombre moyen d'ayants droit par assuré est en moyenne peu différent que celui-ci soit micro-entrepreneur ou non (0,4). Cependant, plus l'assuré est âgé et plus l'écart entre les deux populations se creuse : entre 20 et 24 ans, les assurés micro-entrepreneurs et non micro-entrepreneurs ont 0,1 ayant droit en moyenne. Entre 45 et 49 ans, ces assurés ont respectivement 0,61 et 0,71 ayant droit.

Graphique 6 : nombre moyen d'ayants droit par assuré au 31 décembre 2017, par classe d'âge et statut vis-à-vis de la micro-entreprise (ME)



Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant-droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.
Source : CNDSSSTI, 2018.